

Fiche technique

Certifié ISO-9001/14001

Arbosan HB Plus

Produit de protection du bois soluble dans l'eau, liquide, fixateur, sans métaux lourds ni bore. Protège préventivement le bois contre les insectes xylophages les champignons (pourriture) et les termites

Domaine d'emploi	Arbosan HB Plus est utilisé pour la protection préventive des bois conifères et feuilles pour la classe d'utilisation 1 (sans locaux d'habitation) et la classe d'utilisation 2 ainsi que pour la protection des bois résineux en classe d'utilisation 3. Pour les éléments en bois porteuses et/ou raidissement, par exemple les avant toit, les constructions en bois, et les lambourdes, portes et fenêtres. Le produit ne doit pas être utilisé dans les zones d'habitation.															
Propriétés	- fixation - faible odeur - exempt de métaux lourds et de bore															
Données techniques	Substances actives 100g contenir 0,15 g Propiconazole (a.i.), 0,15 g Tébuconazol (a.i.), 0,25 g Perméthrine (a.i.) No. d'autorisation CH-2020-0026.01.0011 Teinte Inodore, faible odeur Stabilité au stockage 24 mois à entre - 5 °C et + 35 °C (bidons non entamés) Consistance Prêt à l'emploi Emballages Voir liste des prix Extrait sec DIN EN 53216 env. 3 % Densité DIN EN 53217 1 g/cm³ pH-Valeur env. 6-8															
Application	Au pinceau pour les utilisateurs professionnels et non professionnels, en extérieur. Trempage uniquement pour les utilisateurs professionnels, à l'extérieur. Consommation <table><tr><th>Au pinceau, trempage</th><th>Sans protection contre les termites</th><th>Avec protection contre les termites</th></tr><tr><td>Classes d'emploi 1</td><td>25 ml/m²</td><td>50 ml/m²</td></tr><tr><td>Classes d'emploi 2</td><td>37 ml/m²</td><td>50 ml/m²</td></tr><tr><td>Classes d'emploi 3 avec couche de finition</td><td>58 ml/m²</td><td>75 ml/m²</td></tr><tr><td>Classes d'emploi 3 sans couche de finition</td><td>150 ml/m²</td><td>150 ml/m²</td></tr></table> Pour atteindre les taux d'application ci-dessus, une seule couche/trempage est suffisante. Uniquement pour la protection du bois, prévu pour une utilisation en classe de service 3 (150 ml/m²), deux couches successives sont nécessaires. Utilisez le produit fini non dilué. Remuez le produit avant de l'utiliser et appliquez-le avec un pinceau directement à partir du récipient de livraison ou versez-le dans la cuve d'immersion. Le produit ne peut être utilisé que dans un système stationnaire sous un toit, sur une surface dure et imperméable, au-dessus d'un bac de récupération. L'agent de protection excédentaire et les pertes par égouttement doivent être collectés dans la zone immédiate du système et éliminés correctement ou remis en service. Pour traitement supplémentaire. Le produit peut être repeint après séchage complet si nécessaire. Nettoyage des outils Avec de l'eau.	Au pinceau, trempage	Sans protection contre les termites	Avec protection contre les termites	Classes d'emploi 1	25 ml/m ²	50 ml/m ²	Classes d'emploi 2	37 ml/m ²	50 ml/m ²	Classes d'emploi 3 avec couche de finition	58 ml/m ²	75 ml/m ²	Classes d'emploi 3 sans couche de finition	150 ml/m ²	150 ml/m ²
Au pinceau, trempage	Sans protection contre les termites	Avec protection contre les termites														
Classes d'emploi 1	25 ml/m ²	50 ml/m ²														
Classes d'emploi 2	37 ml/m ²	50 ml/m ²														
Classes d'emploi 3 avec couche de finition	58 ml/m ²	75 ml/m ²														
Classes d'emploi 3 sans couche de finition	150 ml/m ²	150 ml/m ²														

Remarque	Les lignes directives SMGV/BFS ainsi que les normes SIA respectives doivent être respectées lors du traitement des supports. Checkliste SMGV, protocole des tests et instructions d'entretien sont à respecter et à appliquer.
Données de sécurité	Classification / prescriptions pour le transport Voir fiche de données de sécurité et étiquette actuelle. Code de déchets 03 02 04 S Mesures de protection Le produit peut généralement être utilisé dans les bâtiments agricoles. Les surfaces traitées ne doivent pas entrer en contact direct avec les denrées alimentaires, les fourrages ou les animaux domestiques. Protéger la peau et les yeux. Tenir les enfants et les animaux domestiques à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Évitez le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. Porter l'équipement de protection personnel (masque, lunettes, gants, etc.), spécialement lors d'une forte exposition. Tenir hors de la portée des enfants. Veiller à ce que le produit n'entre pas en contact avec la peau ou les yeux. Pendant le traitement, porter des gants de protection contre les produits chimiques (EN 374) et une combinaison de protection (au moins type 6, EN 13034). Assurer une bonne ventilation pendant et après le traitement du bois. Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut également nuire à la santé et à l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le traitement. Une fois l'application terminée, il convient de laver soigneusement à l'eau ou de nettoyer avec un détergent approprié le visage et les mains. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter si nécessaire un ophtalmologiste. Pendant toute la durée de stockage dans l'atelier d'imprégnation, il faut veiller à ce qu'aucun composant du produit de protection ne pénètre dans le sol. Ne pas mouiller les plantes ni les faire entrer en contact avec le bois fraîchement imprégné. Le produit de préservation du bois contient des agents biocides. Le bois traité avec ce produit ne doit être utilisé que dans des zones appartenant à la classe d'utilisation 1 ou 2 selon EN 335. Utilisation réservée aux entreprises spécialisées. N'utiliser que sur des éléments en bois porteurs ou de stabilisation. Respecter la fiche de données de sécurité. Lors de la transformation ultérieure du bois traité (par ex. découpe, ponçage), il convient de respecter la valeur limite d'exposition (VLE Suisse) à la poussière de bois de 2 mg/m³. Les résidus de produit, les matières contaminées et les récipients vides doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles, par ex. dans un centre d'incinération ou une décharge appropriée. Utilisez le biocide avec précaution.

arbezol

Les données ci-dessus ne sont que des renseignements généraux. Les conditions de travail exercées en dehors de notre surveillance et la variété des matériaux utilisés nous décharge de toute responsabilité de notre part. Le cas échéant, nous vous recommandons d'effectuer vos propres essais en quantité suffisante. Nous ne pouvons garantir que les produits qui sont de haute qualité stable. Ainsi, toute donnée antérieure sur cette fiche technique perd sa validité.

Téléphone +41 (0)44 817 74 74 | www.bosshard-farben.ch | bosshard@bosshard-farben.ch